	<b>Règlement financier</b>		Page 1
	07-03-007-DIV-CCP-règlement financier	Rev08	23/06/2020

Le Cours Charles Péguy (CCP) est une école privée comprenant 5 classes élémentaires et 2 classes de collège (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>). Elle est fondée sur une alliance éducative avec les parents au service de leurs enfants. La Contribution financière des familles matérialise l'engagement des parents, indispensable au bon fonctionnement de l'école. Le financement de l'école est pour l'essentiel assuré par des dons.

La **Contribution des familles**, est ci-après dénommée la Contribution.

En cas de difficultés financières passagères ou durables, les parents sont invités à prendre contact avec la direction.

## **I-CONTRIBUTION**

La Contribution comprend 3 éléments obligatoires : les frais de scolarité, les frais d'uniforme, les fournitures scolaires. D'autres activités et services peuvent être proposés, soit à l'initiative du CCP dans le cadre de son projet pédagogique, soit à la demande des parents, au cas par cas le cas échéant.

### **I-1. Scolarité**

Les frais de scolarité sont fixés à 750 € par an, soit 75 € par mois (10 mois) et par enfant, en classe élémentaire comme en collège.

Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, puis du 3<sup>ème</sup> enfant et des suivants selon exemples en annexe 3. Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

### **I-2. Uniforme**

L'uniforme est fourni par l'école, il est facturé 75 euros pour l'année scolaire.

Ce montant comprend 6 pièces de vêtement :

- 2 polos manches courtes,
- 2 polos manches longues
- 2 sweats
- une tenue de sport composée de 2 t-shirts floqués au logo du CCP.

Les signes distinctifs (6 écussons et 2 étoiles de progression, à coudre par la famille) sont inclus dans le prix. La distinction pour le chef d'équipe suivant sa progression est également incluse dans le prix.

Les enfants doivent maintenir l'uniforme en bon état. Si l'uniforme est abîmé ou perdu en tout ou partie, il doit être remplacé. Dans ces cas, comme en tout cas d'acquisition d'une pièce d'uniforme supplémentaire, il est possible d'acheter à l'unité le pull (13 euros), le polo manches courtes (8 euros), le polo manches longues (9 euros), l'écusson de l'école (1 euro) et l'étoile de progression (chaque élément coûte 0.60 euro).

### **I-3. Fournitures scolaires**


Le forfait annuel des fournitures scolaires s'élève à 130 euros. Il est réglé en 2 fois en septembre et en février.

Ce prix comprend :

- Les livres, manuels, fichiers français et maths, les photocopies, les stylos (sauf le stylo plume) de la trousse, le carnet de progression « Constellation » et la photo de classe.
- Les sorties pédagogiques en cours d'année scolaire sont comprises excepté le coût du transport (tickets de métro et de RER à la charge des familles)

Ce prix ne comprend pas :

- La sortie scolaire de fin d'année qui sera proposée à un tarif raisonnable.

	<b>Règlement financier</b>		Page 2
	07-03-007-DIV-CCP-règlement financier	Rev08	23/06/2020

Les livres et manuels sont mis à disposition des familles et doivent être rendus dans le meilleur état possible en fin d'année scolaire ou en cas de départ de l'école. Seul le premier manuel de lecture fourni en CP peut être conservé par l'enfant, si la famille le demande.

Un complément de fournitures restant à la charge des familles est transmis avec la circulaire de rentrée.

Toute dégradation ou perte de fournitures est à la charge des parents. Le montant facturé est évalué au cas par cas. En cas de perte ou de dégradation du carnet de progression « Constellation » le rendant inutilisable, son remplacement obligatoire est facturé 8 euros.

#### **I-4 L'étude du soir et la garderie du matin.**

Le Cours Charles Péguy propose un temps d'étude de 16h45 à 17h45 le lundi et le jeudi en priorité pour les enfants dont les parents travaillent. Il est proposé aussi aux fratries dont l'ainé est en 6<sup>ème</sup> ou en 5<sup>ème</sup> une garderie du matin de 7h45 à 8h15 le mardi, le jeudi et le vendredi. Les parents demandant à bénéficier de ces services un ou plusieurs jours par semaine le souscrivent pour l'année entière. Le prix est de 45euros, pour l'étude et de 20 euros pour la garderie, selon le nombre de jours pour l'année entière. L'inscription et le paiement se font à l'année.

## **II-PAIEMENT**

### **II-1. Droit d'inscription**

A l'inscription, les parents versent un droit d'inscription de 100 euros par enfant sous forme d'acompte par chèque joint au dossier d'inscription, à valoir sur la Contribution.

Son montant sera déduit des frais de scolarité de l'année scolaire concernée.

Il n'y a pas de frais de dossier.

En cas de désistement après la confirmation de l'inscription par l'école, les droits d'inscription restent acquis à l'école.

### **II-2. Contribution**

Les règlements en espèces ne sont pas acceptés.

Les parents ont le choix de régler la Contribution en une ou plusieurs fois selon plusieurs moyens de paiement :

#### **II-2.1- Paiement par chèque ou par virement bancaire (IBAN CCP en ANNEXE 1) de la totalité de la scolarité**

Une facture sera remise aux parents en main propre à l'encaissement effectif du chèque ou du virement sur le compte du CCP.

#### **II-2.2- Paiement mensuel par mandat de prélèvement (ANNEXE 2)**

Pour matérialiser leur engagement financier, les parents signent une autorisation de mandat SEPA selon modèle (ANNEXE 2) en faveur du CCP ou, le cas échéant, une autorisation de mandat SEPA adaptée à leur cas particulier.


Des exemples d'échéanciers de prélèvement sont donnés en ANNEXE 3.

### **II-3. Paiement de l'étude du soir et Autres activités et services**

La participation financière fait l'objet d'un formulaire spécifique d'autorisation de prélèvement (récépissé en ANNEXE 4). Elle est réglée par prélèvement ou par chèque en cas d'absence de mandat de prélèvement.

### **II-4. Cas de défaut de paiement**

En cas de paiement par chèque revenant impayé ou de prélèvement SEPA rejeté par la banque, les parents s'engagent à régler les sommes dues et non réglées au CCP dans les plus brefs délais et par tout moyen utile. La régularisation en espèces n'est pas acceptée.

	<b>Règlement financier</b>		Page 3
	07-03-007-DIV-CCP-règlement financier	Rev08	23/06/2020

Une indemnité de dédommagement de 20 € destinée à couvrir les frais de gestion encourus par le CCP au titre de ce défaut de paiement sera facturée en sus.

### **III-FACTURATION**

La Contribution fait l'objet d'une facture annuelle en septembre assortie d'un échéancier de paiement.

A la demande des familles, une facture pourra être établie pour le paiement des prestations d'étude du soir et/ou des Autres activités et services. (cf. points I-4 et I-5 supra)

#### **Départ de l'élève en cours d'année**

En cas de départ en cours d'année, un solde de tout compte est établi par l'école et transmis aux parents. Il comporte tous les frais annuels engagés par l'école et les frais de scolarité jusqu'au jour du départ.

Le solde de tout compte est réglé par chèque soit par le CCP (solde créditeur), soit par les parents (solde débiteur). Tout mois commencé est dû.

**ANNEXE 1 - IBAN du CCP**

**Titulaire du compte : Association Cours Charles Péguy**

**7, rue Léo-Delibes – 78500 – Sartrouville**

**Identifiant national de compte bancaire – R.I.B.**

<b>Code Banque</b>	<b>Code Guichet</b>	<b>Numéro de Compte</b>	<b>Clé RIB</b>	<b>Domiciliation</b>
10278	06214	00020474202	97	CCM SARTROUVILLE LA VAUDOIRE 49, AVENUE JEAN JAURES 78500 SARTROUVILLE

**Identifiant international de compte bancaire – IBAN.**

<b>IBAN</b>	<b>BIC</b>
FR76 1027 8062 1400 0204 7420 297	CMCIFR2A

**ANNEXE 2 – Exemple MANDAT SEPA**

**MANDAT de Prélèvement SEPA**

Référence Unique du Mandat



Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

<p><b>Mandat de prélèvement SEPA</b></p> 	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Cours Charles Peguy à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Cours Charles Peguy.</p> <p>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.</p>
Identifiant du créancier (ICS) : FR12ZZZ811102	
<b>Débiteur</b>	<b>Créancier</b>
Votre Nom _____	Cours Charles Peguy _____
Votre adresse _____	106 Rue Voltaire _____
CP/Ville _____	78500 SARTROUVILLE _____
France _____	France _____
IBAN _____	
BIC _____	Paiement : <input checked="" type="checkbox"/> Récurrent/répétitif <input type="checkbox"/> Ponctuel
A _____	Le : _____
Signature : _____	Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Veillez compléter tous les champs du mandat.**



**Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB**

A nous retourner dûment complété

**ANNEXE 3 – EXEMPLES D'ECHEANCIERS DE MANDAT SEPA  
EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES**

Il est proposé aux parents de régler la Contribution annuelle (déduction faite de l'acompte versé à l'inscription) en 10 mensualités payables le 05 du mois, la première le 05 octobre 2020, la dernière le 05 juillet 2021 :

Mandat SEPA mensuel / 1 ENFANT	Total scolarité 2020/21	Acompte versé à l'inscription	Prélèvements bancaires mensuels SEPA										
			5-oct.-20	5-nov.-20	5-déc.-20	5-janv.-21	5-févr.-21	5-mars-21	5-avr.-21	5-mai-21	5-juin-21	5-juil.-21	
Frais de scolarité annuels (75€*10 mois)	750 €	chèque	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
Uniforme (75€*1)	75 €	encaissé au	75 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Fournitures scolaires (130€*1)	130 €	05/09/20	65 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	65 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Acompte versé à l'inscription			100 €	-100 €									
<b>Total/A payer</b>	<b>955 €</b>	<b>100 €</b>	<b>115 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>140 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>

Mandat SEPA mensuel / 2 ENFANTS	Total scolarité 2020/21	Acompte versé à l'inscription	Prélèvements bancaires mensuels SEPA										
			05-oct-20	05-nov-20	05-déc-20	05-janv-21	05-févr-21	05-mars-21	05-avr-21	05-mai-21	05-juin-21	05-juil-21	
Frais de scolarité annuels (135€*10 mois)	1 350 €	chèque	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €
Uniforme (75€*2)	150 €	encaissé au	150 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Fournitures scolaires (130€*2)	260 €	05/09/20	130 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	130 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Acompte versé à l'inscription			200 €	-200 €									
<b>Total/A payer</b>	<b>1 760 €</b>	<b>200 €</b>	<b>215 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>	<b>265 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>

Mandat SEPA mensuel / 3 ENFANTS	Total scolarité 2020/21	Acompte versé à l'inscription	Prélèvements bancaires mensuels SEPA										
			05-oct-20	05-nov-20	05-déc-20	05-janv-21	05-févr-21	05-mars-21	05-avr-21	05-mai-21	05-juin-21	05-juil-21	
Frais de scolarité annuels (180€*10 mois)	1 800 €	chèque	180 €	180 €	180 €	180 €	180 €	180 €	180 €	180 €	180 €	180 €	180 €
Uniforme (75€*3)	225 €	encaissé au	225 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Fournitures scolaires (130€*3)	390 €	05/09/20	195 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	195 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Acompte versé à l'inscription			300 €	-300 €									
<b>Total/A payer</b>	<b>2 415 €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>	<b>375 €</b>	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>

Mandat SEPA mensuel / 4 ENFANTS	Total scolarité 2020/21	Acompte versé à l'inscription	Prélèvements bancaires mensuels SEPA										
			05-oct-20	05-nov-20	05-déc-20	05-janv-21	05-févr-21	05-mars-21	05-avr-21	05-mai-21	05-juin-21	05-juil-21	
Frais de scolarité annuels (210€*10 mois)	2 250 €	chèque	225 €	225 €	225 €	225 €	225 €	225 €	225 €	225 €	225 €	225 €	225 €
Uniforme (75€*4)	300 €	encaissé au	300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Fournitures scolaires (130€*4)	520 €	05/09/20	260 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	260 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Acompte versé à l'inscription			400 €	-400 €									
<b>Total/A payer</b>	<b>3 070 €</b>	<b>400 €</b>	<b>385 €</b>	<b>225 €</b>	<b>225 €</b>	<b>225 €</b>	<b>225 €</b>	<b>485 €</b>	<b>225 €</b>	<b>225 €</b>	<b>225 €</b>	<b>225 €</b>	<b>225 €</b>

Mandat SEPA mensuel 1 ENFANT SANS UNIF	Total scolarité 2020/21	Acompte versé à l'inscription	Prélèvements bancaires mensuels SEPA										
			05-oct-20	05-nov-20	05-déc-20	05-janv-21	05-févr-21	05-mars-21	05-avr-21	05-mai-21	05-juin-21	05-juil-21	
Frais de scolarité annuels (75*10 mois)	750 €	chèque	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
Etoile de progression (8*1)	8 €	encaissé au	8 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Fournitures scolaires (130€*1)	130 €	05/09/20	65 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	65 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Acompte versé à l'inscription			100 €	-100 €									
<b>Total/A payer</b>	<b>888 €</b>	<b>100 €</b>	<b>48 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>140 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>

Mandat SEPA mensuel 2 ENFANTS SANS UNIF	Total scolarité 2020/21	Acompte versé à l'inscription	Prélèvements bancaires mensuels SEPA										
			05-oct-20	05-nov-20	05-déc-20	05-janv-21	05-févr-21	05-mars-21	05-avr-21	05-mai-21	05-juin-21	05-juil-21	
Frais de scolarité annuels (135*10 mois)	1 350 €	chèque	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €	135 €
étoile de progression (8*1)	8 €	encaissé au	8 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Fournitures scolaires (130€*2)	260 €	05/09/20	130 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	130 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Acompte versé à l'inscription			200 €	-200 €									
<b>Total/A payer</b>	<b>1 618 €</b>	<b>200 €</b>	<b>73 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>	<b>265 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>	<b>135 €</b>

**ANNEXE 4 - RECEPISSE /II-3. Paiement des Autres activités et services**

Je soussigné(e), .....

Accepte que la participation financière d'un montant de  
.....

Concernant(*préciser la nature de l'activité et/ou du service*)  
.....  
.....

Soit prélevée par **mandat SEPA** le .....

Fait à Sartrouville,  
(Date et signature)

Rappel des tarifs (en cas de rachat) :

SERVICES	QUANTITE	Prix Unitaire	TOTAL
Pull d'uniforme	.....	13€	.....
Polo mancheslongues	.....	9€	.....
Polo manchescourtes	.....	8€	.....
Ecusson	.....	1€	.....
Etoile de progression	.....	4€	.....
Carnet de progression	.....	8€	.....
Box isotherme	.....	25€	.....
Autres (à préciser )			
		<b>TOTAL</b>	.....

ANNEXE 5 - Exemple de Formulaire d'inscription à l'étude du soir pour l'année scolaire



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
ETUDE DU SOIR**

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

ENSEIGNANT :

**JOURS D'ETUDE : LUNDI, JEUDI de 16h45 à 17h45  
45 EUR à l'année pour un jour par semaine,  
Règlement annuel**

**SORTIE des élèves à 17h45 uniquement (pas de sortie avant)**

LUNDI(45 EUR)

JEUDI(45 EUR)

TOTAL à régler 45 X \_\_\_\_\_ (nombre de jours choisis) = \_\_\_\_\_

NOM et PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL : \_\_\_\_\_

Ce service proposé par le Cours Charles Péguy est payant et sera réglé pour l'année entière

par prélèvement SEPA (facturé en fin de trimestre)

par chèque (à l'ordre du CCP)

FAIT A \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE :